



Bien protéger votre enfant c'est essentiel.

MON PREMIER ASSUREUR

Choisissez la protection correspondant aux besoins et aux activités de votre enfant.

PRINCIPALES GARANTIES MAE	ASSURANCE SCOLAIRE		ASSURANCE EXTRASCOLAIRE	
	SCOLAIRE SIMPLE ★ 13€ par an	SCOLAIRE PLUS ★★ 21€ par an	24/24 SIMPLE ★★★ 30€ par an	MAE Génération ★★★★★ 39€ par an
Protection accidents subis pendant les activités scolaires, y compris si l'enfant se blesse seul (garantie individuelle corporelle)	•	•	•	•
Protection accidents causés pendant les activités scolaires (responsabilité civile)	•	•	•	•
Remboursement des frais de soins sans franchise, dès le 1 ^{er} euro à votre charge ⁽¹⁾	•	•	•	•
Remboursement des frais dentaires et d'optique en cas d'accident	•	•	•	•
Remboursement des frais de garde ou de cantine en cas d'accident de l'enfant	•	•	•	•
Remboursement des vêtements endommagés pendant les activités scolaires	•	•	•	•
Aide à la garde de l'enfant à domicile ou chez une assistante maternelle (parent immobilisé ou hospitalisé plus de 5 jours).	•	•	•	•
Indemnisation perte de revenus en cas de garde par le parent	•	•	•	•
Soutien psychologique en cas d'agression, racket, harcèlement, cyberharcèlement ou d'événement traumatique collectif	•	•	•	•
Frais de consultations de médecines douces à la suite d'un accident	•	•	•	•
École à domicile en cas d'immobilisation prolongée	•	•	•	•
Conduite à l'école	•	•	•	•
Assistance rapatriement	•	•	•	•
Stages en entreprise	•	•	•	•
Vol du cartable, fournitures, manuels scolaires et sac d'internet	•	•	•	•
Remboursement des frais engagés pour garder l'enfant malade plus de 5 jours consécutifs ou accidenté	•	•	•	•
Remplacement des clés, vêtements, papiers administratifs et cartes d'abonnement en cas d'agression/racket	•	•	•	•
Protection accidents subis 24h/24, 365 jours/an (vie quotidienne, loisirs, domicile, vacances)	•	•	•	•
Protection accidents causés 24h/24, 365 jours/an	•	•	•	•
Assistance nounou de remplacement	•	•	•	•
Assistance psychologique	•	•	•	•
MAE Neige (protection aux sports d'hiver)	•	•	•	•
Service téléphonique d'informations juridiques sur l'e-réputation	•	•	•	•

DNI 04/23 • Mutuelle MAE • Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité • SIREN n° 510 778 412 • 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX • Créatif photo: offset by Shutterstock, Gettyimages

20²³
24

ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES



Votre enfant mérite le spécialiste de l'assurance scolaire.



MON PREMIER ASSUREUR



Adhésion immédiate sur mae.fr/rentree2023



02 32 83 60 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h

(1) Hors franchises médicales légales pour les majeurs



POURQUOI SOUSCRIRE L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE ?

L'assurance scolaire MAE protège votre enfant, qu'il soit victime ou responsable, en cas d'accident.

C'est une protection complète qui intègre la garantie individuelle corporelle, indispensable pour bénéficier d'une prise en charge étendue et permettre à votre enfant de suivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

À SAVOIR

La responsabilité civile de votre assurance habitation ne suffit pas. Elle couvre uniquement les dommages ou les blessures causés par votre enfant, mais ne le protège pas s'il est victime d'un accident sans tiers identifié ou s'il se blesse seul.

Avec l'assurance scolaire MAE, votre enfant est protégé sur le temps scolaire, y compris la récréation, la cantine, la garderie, les sorties scolaires, et sur le trajet de l'école.

Avec l'assurance extrascolaire MAE, la protection s'étend en dehors de l'école 24h/24, à ses activités quotidiennes, ses loisirs, à la maison, le week-end, en vacances, toute l'année !



OFFRE 4^{ÈME} ENFANT

À partir de 4 enfants, bénéficiez d'une réduction de **13 €** quelle que soit la formule que vous choisissez.

Rendez-vous sur mae.fr.

Offre non cumulable.



LES PLUS DE NOTRE ASSURANCE SCOLAIRE



ZÉRO FRANCHISE

Nous vous remboursons dès le premier euro à votre charge, sans franchise en cas d'accident⁽¹⁾.

À SAVOIR

À la différence des assurances habitation, l'assurance scolaire MAE n'appliquera pas de franchise en cas de dommage matériel causé par votre enfant.



DES GARANTIES ÉLEVÉES

- À la MAE, les frais de soin et d'hospitalisation sont remboursés en cas d'accident, même les consultations chez un spécialiste. En complément, jusqu'à 5 séances de médecines douces sont prises en charge⁽²⁾.
- Si votre enfant est immobilisé à domicile, la MAE rembourse, selon la formule souscrite, les frais liés à la garde à domicile et au soutien scolaire.
- En cas d'agression, racket, harcèlement ou cyberharcèlement, la MAE rembourse les consultations de soutien psychologique.
- La MAE verse également un capital dès 1 % d'invalidité permanente consécutive à un accident.



ASSURANCE SCOLAIRE

2024



Adhérez directement sur mae.fr/rentree2023 ou Simple et rapide, 100% sécurisé

Renvoyez-nous votre bulletin d'adhésion, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la MAE, dans une enveloppe ordinaire, sans affranchissement, à l'adresse suivante : MAE - LIBRE RÉPONSE 30202 - 76049 ROUEN CEDEX

Pratique ! Mon contrat est en tacite reconduction, il se renouvelle automatiquement le 1^{er} septembre de chaque année. Êtes-vous déjà adhérent à la MAE ? oui non Si oui, merci de nous indiquer votre code adhérent C

SOUSCRIPTEUR		<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom		
Prénom		
N° et nom de la rue		
Complément d'adresse		
CP	Ville	
Né(e) le		
À		
TéL.*		
Email*		
* J'accepte de recevoir des informations de la MAE <input type="checkbox"/> par email <input type="checkbox"/> par SMS		
<input type="checkbox"/> Agriculteur	<input type="checkbox"/> Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise	<input type="checkbox"/> Assistante maternelle
<input type="checkbox"/> Cadre/Profession libérale/Artiste/Prof. universitaire	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Employé
<input type="checkbox"/> Professeur des écoles/Instituteur	<input type="checkbox"/> Professeur du secondaire/supérieur	<input type="checkbox"/> Retraité
<input type="checkbox"/> Agent de maîtrise	<input type="checkbox"/> Étudiant	<input type="checkbox"/> Ouvrier
<input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle		
1^{er} ENFANT		<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
Né(e) le		
Nom		
Prénom		
Né(e) à		
-2024 OFFRE DE BIENVENUE MATERNELLE**		
<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille		Né(e) le
Nom		
Prénom		
Né(e) à		
**Si votre enfant scolarisé en maternelle adhère pour la 1 ^{ère} fois à la MAE. Offre non cumulable et valable jusqu'au 31/08/2024.		

<input type="checkbox"/> SCOLAIRE SIMPLE	13 €/an
<input type="checkbox"/> SCOLAIRE PLUS	21 €/an
<input type="checkbox"/> 24/24 SIMPLE	30 €/an
<input type="checkbox"/> MAE Génération	39 €/an
<input type="checkbox"/> SCOLAIRE SIMPLE	10.40 €/an
<input type="checkbox"/> SCOLAIRE PLUS	16.80 €/an
<input type="checkbox"/> 24/24 SIMPLE	24.00 €/an
<input type="checkbox"/> MAE Génération	31.20 €/an

Si vous avez d'autres enfants à protéger, veuillez les ajouter sur papier libre en indiquant la protection choisie ou contactez la MAE par téléphone.

TOTAL COTISATION(S) À RÉGLER

Je soussigné(e), élève majeur ou représentant légal de l'élève mineur, demande mon adhésion annuelle en tacite reconduction à la Mutuelle MAE et la prise d'effet des garanties souscrites dès le paiement effectif de ma cotisation. Mon contrat est conclu jusqu'au 31 août 2024 et se renouvelle par tacite reconduction le 1^{er} septembre de chaque année. Je reconnais être informé(e) : • du délai de renonciation de 14 jours à partir du jour de conclusion du contrat que je peux exercer en informant la MAE par courrier, selon la formule : "Je soussigné(e) demeurant à _____ renonce à mon contrat MAE et demande le remboursement de la cotisation versée". À défaut, je recevrai les statuts et la notice d'information valant conditions générales. • qu'en cas de désaccord avec mon interlocuteur habituel je peux lui adresser une réclamation. La MAE accuse réception et doit respecter un délai de 2 mois pour répondre. Si le litige persiste, je peux l'envoyer au Service Réclamation Adhérent MAE 62, rue Louis Bouilhet CS 91833 - 76044 ROUEN Cedex ou à s.reclamation@mae.fr. À réception d'une réponse ou sans réponse dans le délai, je peux écrire au Médiateur de l'Assurance - TSA 50 110 - 75441 PARIS Cedex 09 ou sur www.mediation-assurance.org • que mes données personnelles sont utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution du contrat • qu'elles peuvent être communiquées aux entités du groupe MAE et à des organismes tiers (organismes sociaux, complémentaires, assistance, réassurance, contrôle, autorités administratives ou judiciaires, lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme) et aux professionnels habilités (avocats, experts...), partenaires, sous-traitants, délégataires de gestion et prestataires de la MAE qui participent à la réalisation des finalités ci-dessus. • qu'elles sont conservées le temps de la gestion et l'exécution du contrat ou pour les durées prévues par les réglementations • que je peux demander à y accéder, les rectifier, m'opposer pour motifs légitimes à leur traitement, en demandant la portabilité, ou l'effacement sauf si elles sont nécessaires à l'exécution du contrat.

Fait à _____
Le : _____
Signature _____